

**Table des matières**

|  |   |
|--|---|
| Introduction .....                                     | 2 |
| Profil enseignement .....                              | 3 |
| - Compétences et acquis au terme de la formation ..... | 3 |
| - Programme détaillé .....                             | 3 |
| - Programme par matière .....                          | 3 |
| - Prérequis entre cours .....                          | 4 |
| - Cours et acquis d'apprentissage du programme .....   | 4 |
| Informations diverses .....                            | 5 |
| - Liste des bacheliers proposant cette mineure .....   | 5 |
| - Conditions d'admission .....                         | 5 |
| - Formations ultérieures accessibles .....             | 5 |
| - Gestion et contacts .....                            | 5 |
| - Infos pratiques .....                                | 6 |

## Introduction

### INTRODUCTION

---

#### Introduction

La mineure d'accès au master en criminologie comprend 30 crédits, répartis sur les deuxième et troisième blocs annuels du programme de bachelier.

- Elle introduit les étudiants à l'**étude du crime, de la déviance, de la marginalité et du contrôle social** et les initie aux disciplines de base de la criminologie.
- Elle offre une solide formation de base permettant aux étudiants de s'approprier les fondements des **disciplines de base de la criminologie**.
- Elle offre aux étudiants de droit, de sciences politiques et sociales, de sociologie et anthropologie et de sciences biomédicales une **formation complémentaire** dans un domaine proche de leur choix principal.
- Elle peut constituer l'**amorce d'une réorientation** éventuelle et permet, dans ce cas, d'accéder sans complément de formation au master en criminologie.

## Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Développer et acquérir un socle de connaissances et compétences qui constituent les fondements des disciplines de base de la criminologie, discipline autre que celle de sa majeure, et donc maîtriser les prérequis nécessaires en vue, si l'étudiant le souhaite, d'un accès direct au master en criminologie, tels sont les objectifs que se fixe l'étudiant qui choisit la **mineure d'accès au master en criminologie**.

**Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :**

1. Maîtriser, avec la rigueur exigée par la discipline, les fondements théoriques (connaissances, concepts, outils...) des principales disciplines constitutives de la criminologie, prérequis indispensables dans une perspective de (ré)orientation vers le master en criminologie.
2. S'approprier et maîtriser les fondements de la démarche de recherche scientifique (méthodologie de recherche) spécifique à la criminologie, prérequis indispensables dans une perspective de (ré)orientation vers le master en criminologie.
3. Faire preuve d'une capacité d'un mode de raisonnement spécifique à la criminologie avec la rigueur exigée par la discipline.
4. Appréhender, questionner, analyser, discuter et résoudre une question-problème en criminologie, avec la rigueur exigée par la discipline, en mobilisant les fondements disciplinaires et méthodologiques pertinents.
5. Développer un angle de lecture et une analyse critique et réflexive spécifiques à la criminologie avec la rigueur exigée par la discipline.

### PROGRAMME DÉTAILLÉ

#### Programme par matière

- Obligatoire
- △ Activité non dispensée en 2015-2016
- ⊕ Activité cyclique dispensée en 2015-2016
- ⊗ Au choix
- ⊖ Activité cyclique non dispensée en 2015-2016
- Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc  
annuel  
2 3

#### o Première année de la mineure - Pour tous les étudiants

|             |  |                       |         |           |    |   |  |
|-------------|--|-----------------------|---------|-----------|----|---|--|
| ○ LECRI1501 | Histoire de la criminologie  | Dan Kaminski          | 30h     | 5 Crédits | 2q | x |  |
| ○ LECRI1502 | Introduction aux sciences biomédicales en rapport avec la criminologie | Frédéric Bonbled      | 30h     | 4 Crédits | 2q | x |  |
| ○ LECRI1503 | Introduction à la criminologie   | Marie-Sophie Devresse | 30h+15h | 6 Crédits | 1q | x |  |

#### o Deuxième année de la mineure

##### o Pour étudiants de DROIT

|             |  |  |     |           |    |  |   |
|-------------|--|--|-----|-----------|----|--|---|
| ○ LDROI1504 | Droit et gestion des conflits          | Stéphanie Demoulin,<br>Mauricio Garcia Penafiel,<br>Jean-François Van Drooghenbroeck | 30h | 5 Crédits | 1q |  | x |
| ○ LECRI1508 | Introduction à la psychologie clinique | Christophe Janssen   | 30h | 5 Crédits | 1q |  | x |

##### o Un cours au choix

|             |  |                       |     |           |    |  |   |
|-------------|--|-----------------------|-----|-----------|----|--|---|
| ⊗ LECRI1505 | Criminologie des populations marginalisées | Marie-Sophie Devresse | 30h | 5 Crédits | 2q |  | x |
| ⊗ LPOLS1215 | Sociologie des politiques sociales         | Nathalie Burnay       | 30h | 5 Crédits | 2q |  | x |

**o Pour étudiants d'ESPO**

|             |  |                      |     |           |    |   |
|-------------|--|----------------------|-----|-----------|----|---|
| ○ LECRI1504 | Eléments de droit pénal et de procédure pénale | Damien Vandermeersch | 60h | 5 Crédits | 1q | x |
| ○ LECRI1508 | Introduction à la psychologie clinique         | Christophe Janssen   | 30h | 5 Crédits | 1q | x |

**o Un cours au choix**

|             |  |                       |     |           |    |   |
|-------------|--|-----------------------|-----|-----------|----|---|
| ⊗ LECRI1505 | Criminologie des populations marginalisées | Marie-Sophie Devresse | 30h | 5 Crédits | 2q | x |
| ⊗ LPOLS1215 | Sociologie des politiques sociales         | Nathalie Burnay       | 30h | 5 Crédits | 2q | x |

**o Pour étudiants des AUTRES FACULTES**

|             |  |  |     |           |            |   |
|-------------|--|--|-----|-----------|------------|---|
| ○ LECRI1504 | Eléments de droit pénal et de procédure pénale | Damien Vandermeersch   | 60h | 5 Crédits | 1q         | x |
| ○ LESPO1122 | Fondements du droit public et privé            | Diane Bernard,<br>Nicolas Bonbled,<br>Maxime Lambrecht,<br>Thibaut Slingeneyer | 40h | 5 Crédits | 1 ou<br>2q | x |
| ○ LECRI1508 | Introduction à la psychologie clinique         | Christophe Janssen   | 30h | 5 Crédits | 1q         | x |

**Prérequis entre cours**

Un document [prerequis-2015-min-lcrim100i.pdf](#) précise les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE.

Ces activités sont identifiées dans le programme détaillé: leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un bloc annuel d'un programme.

Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un étudiant en début d'année, il assure la cohérence du programme individuel :

- Il peut transformer un prérequis en corequis au sein d'un même bloc annuel (pour lui permettre la poursuite d'études avec une charge annuelle suffisante) ;
- Il peut imposer à l'étudiant de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique.

Pour plus d'information, consulter [le règlement des études et des examens](#).

**Cours et acquis d'apprentissage du programme**

Pour chaque programme de formation de l'UCL, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document " A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?".

Le document est accessible moyennant identification avec l'identifiant global UCL [en cliquant ICI](#).

## Informations diverses

### LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

- > Bachelier en sciences humaines et sociales [ prog-2015-huso1ba ]
- > Bachelier en philosophie [ prog-2015-filo1ba ]
- > Bachelier en histoire [ prog-2015-hist1ba ]
- > Bachelier en sociologie et anthropologie [ prog-2015-soca1ba ]
- > Bachelier en information et communication [ prog-2015-comu1ba ]
- > Bachelier en sciences politiques, orientation générale [ prog-2015-spol1ba ]
- > Bachelier en sciences biologiques [ prog-2015-biol1ba ]
- > Bachelier en sciences chimiques [ prog-2015-chim1ba ]
- > Bachelier en droit [ prog-2015-droi1ba ]
- > Bachelier en sciences religieuses [ prog-2015-reli1ba ]
- > Bachelier en sciences biomédicales [ prog-2015-sbim1ba ]
- > Bachelier en sciences de la motricité, orientation générale [ prog-2015-edph1ba ]

### CONDITIONS D'ADMISSION

La mineure est accessible à un grand nombre de bacheliers de l'UCL, à savoir les bacheliers en :

- droit,
- histoire,
- information et communication (Louvain-la-Neuve),
- philosophie,
- sciences biologiques,
- sciences biomédicales,
- sciences chimiques,
- sciences de la motricité (y compris éducation physique),
- sciences humaines et sociales (Louvain-la-Neuve),
- sciences politiques (Louvain-la-Neuve),
- sciences religieuses,
- sociologie et anthropologie.

Les étudiants inscrits en [bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale](#) pourront choisir un module d'ouverture à la criminologie, durant leur troisième bloc annuel.

### FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Tout étudiant détenteur d'un diplôme de bachelier et ayant suivi la mineure en criminologie à l'UCL a un **accès direct au master en criminologie** (sans ajout de complément de formation).

### GESTION ET CONTACTS

## Gestion du programme

Entité de la structure ECRI

|              |                                  |
|--------------|----------------------------------|
| Sigle        | <b>ECRI</b>                      |
| Dénomination | Ecole de criminologie            |
| Adresse      | Place Montesquieu 2 bte L2.07.01 |

1348 Louvain-la-Neuve

Tél 010 47 88 53 - Fax 010 47 46 77

Site web <https://www.uclouvain.be/ecole-criminologie.html>

Secteur Secteur des sciences humaines (SSH)

Faculté Faculté de droit et de criminologie (DRT)

Commission de programme Ecole de criminologie (ECRI)

Responsable académique du programme : [Thierry Moreau](#)

## Personnes de contact

Directrice administrative adjointe : [Magali Prévot](#)Gestionnaire administrative : [Marie-Christine Lefebvre](#)

## INFOS PRATIQUES

### Inscription à la mineure

#### 1 Modalités d'organisation

Les cours des mineures sont placés en journée: le mardi matin, le mercredi et le jeudi toute la journée ainsi que le vendredi matin.

#### 2 Admission à la mineure

Voir les [conditions d'admission](#)

#### 3 Inscription à la mineure

Deuxième bloc annuel

Une inscription en programme de bachelier via le web, permet d'enchaîner directement avec l'inscription à la mineure. Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant a accès à l'inscription à la mineure via son bureau virtuel (accéder au portail UCL, s'identifier, cliquer sur "mon bureau"...).

L'année suivante, les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de la mineure.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de bachelier suivi.

#### 4 Vérification de l'inscription à la mineure

Vérification par le conseiller aux études de la Faculté d'origine.

#### 5 Modification de l'inscription à la mineure

Demande de modification à effectuer auprès du conseiller aux études de la Faculté d'origine.

### Horaire des cours

1 Consultation de l'horaire de cours : [www.uclouvain.be/horaires-drt](http://www.uclouvain.be/horaires-drt)

#### 2 Résolution de conflits horaires éventuels à l'aide du tableau des équivalences

Pour toute modification du programme type de la mineure, dans un cas de conflit horaire, l'étudiant doit obtenir l'avis favorable du Conseiller aux études de sa Faculté d'origine et l'autorisation du Responsable académique de la mineure en criminologie.

### Inscription aux activités de la mineure

#### 1 Informations sur les prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour accéder à cette mineure.

#### 2 Inscription aux activités du programme de la mineure

L'inscription aux cours est réalisée en utilisant un menu spécifique dans le bureau virtuel de l'étudiant(e).

#### 3 Obtention du "visa" du responsable de la mineure

Aucun visa n'est nécessaire pour accéder à cette mineure.

### Supports disponibles

#### 1 Informations sur le service-cours

La plupart des supports peuvent être acquis auprès de la [DUC](#).

#### 2 Consultation du tableau des supports disponibles pour chaque activité

Les supports disponibles pour chaque activité sont précisés dans les [descriptifs des cours](#).

### Organisation des examens

#### 1 Inscription aux examens

L'étudiant inscrit en mineure en criminologie doit s'inscrire aux examens auprès de sa Faculté d'origine.

L'étudiant doit vérifier l'horaire définitif. Les dates d'affichage des horaires définitifs sont indiquées aux valves papiers et aux valves en ligne de l'Ecole de criminologie.

#### 2 Consultation des horaires d'examens

L'horaire des examens peut être consulté à l'adresse suivante: